



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Defense : budget

Question écrite n° 853

Texte de la question

M Joseph-Henri Maujouan du Gasset, expose a M le Premier ministre que, selon certaines informations, pour financer les depenses sociales, sans mettre en cause la reduction du deficit budgetaire, le Gouvernement envisagerait de reduire le budget de fonctionnement des armees. Il lui demande ce qu'il en est, et, dans l'affirmative, il attire son attention sur ce qu'il y aurait de grave a toucher directement a la loi de programmation militaire qui porte sur les equipements, et particulierement sur le nucleaire.

Texte de la réponse

Reponse. - Le budget du ministere de la defense pour 1989 a ete construit en coherence avec la loi de programmation militaire. Ainsi avec une croissance des credits du titre V de 7,9 p 100 en francs courants et de 5,3 p 100 en francs constants, le Gouvernement confirme les engagements pris en 1987 sans negliger le titre III qui traduit un effort particulier en faveur des personnels et le souci du maintien de l'activite des forces. Au total, le projet de budget qui est actuellement soumis au Parlement, en consacrant a la defense les moyens necessaires a l'efficacite d'une dissuasion qui se veut globale, rend compatible l'effort de defense et les exigences de la situation economique.

Données clés

Auteur : [M. Maujouan du Gasset Joseph-Henri](#)

Circonscription : - Union pour la démocratie française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 853

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : Service du Premier Ministre

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2208